

sitions de l'administration pour l'organisation, sur les nouvelles bases adoptées, du service des travaux de fortifications et de bâtiments militaires ;

Attendu que la réponse ministérielle aux propositions de l'administration n'est pas encore parvenue, mais qu'il résulte de la dépêche du 3 novembre 1874, reçue par le dernier courrier et portant notification du budget du génie militaire pour 1875, que les intentions du Ministre sont de mettre en vigueur le nouvel ordre de choses à partir du 1^{er} janvier courant ;

Attendu, au surplus, que des circonstances indépendantes de la suppression du service du génie dans la colonie ont donné lieu à la rentrée en France de tout le personnel de ce service appartenant au ministère de la guerre ;

Sur la proposition de l'Ordonnateur f.f. de Directeur de l'Intérieur,

DÉCIDONS (sauf l'approbation ministérielle) :

Art. 1^{er}. A partir du 1^{er} janvier courant, la direction du génie proprement dite est supprimée.

Art. 2. Le service des travaux de fortifications et de bâtiments militaires est réparti ainsi qu'il suit :

La direction d'artillerie est chargée des travaux de fortifications ainsi que de ceux des bâtiments militaires servant au casernement commun des troupes d'artillerie et d'infanterie de la marine ;

La direction des ponts et chaussées est chargée de tous les travaux des bâtiments militaires autres que ceux du casernement des troupes.

Art. 3. A partir du 1^{er} janvier 1875, la comptabilité des travaux de fortifications et de bâtiments militaires sera tenue distinctement par les directions d'artillerie et des ponts et chaussées, chacune pour la portion des travaux qui lui incombent.

Art. 4. Une commission spéciale procédera à la remise du service des travaux, divisé comme il est dit à l'article 2 ci-dessus.

Art. 5. Des inventaires appréciés comprenant :

- 1^o Le matériel de défense ;
- 2^o Les approvisionnements du génie proprement dits ;
- 3^o Le matériel en service,

seront établis à la date du 1^{er} janvier courant.

Les objets portés sur les deux premiers inventaires passeront à la